

Quoi de BAUD ce mois-ci ?

Juillet 2014

BULLETIN N°74

Publication, mise en page et impression :
Commission Communication

Les rythmes scolaires

ÉDITION
SPÉCIALE

⇒ L'organisation des TAP :

Deux jours par semaine, des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** sont organisés de **15h à 16h30**. Chaque élève peut bénéficier de ces deux plages d'activités gratuites chaque semaine. La participation aux TAP **n'est pas obligatoire**, les parents pourront : soit pour les élémentaires, prendre leur enfant à 15h00 les jours de TAP ; soit pour les maternelles déposer leur enfant à partir de 14h15. L'inscription aux TAP se fait par période (entre chaque temps de vacances scolaires) et implique donc la participation de l'enfant pour la durée de la période (sur 1 ou 2 jours de la semaine, selon le choix à l'inscription).

⇒ L'organisation des TAP est différenciée, selon les niveaux :

Maternelle :

Pour un rythme mieux adapté, les enfants de maternelle restent dans leur école pendant les TAP de 13h30 à 14h15.

Pour un environnement plus sécurisant et rassurant une ATSEM accompagne l'animateur lors des TAP.

Elémentaire :

Par souci d'équité, les mêmes activités sont proposées dans les deux écoles. L'école du Gourandel étant éloignée des lieux d'organisation des TAP, un transport par bus, pris en charge par la municipalité est mis à disposition.

Contenu :

La ville a souhaité mettre en place un parcours suivant des axes déterminés. Chaque enfant pourra bénéficier d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, artistiques, citoyennes mais également au jeu.

Une réflexion est actuellement en cours sur la possibilité d'intégrer l'aide aux devoirs dans ce dispositif.



⇒ Le déroulement de la journée du mercredi :

Suite à une réorganisation des transports scolaires, les **horaires** de classe ont dû être **modifiés le mercredi** : début des cours à 8h50 et fin des cours à 11h50.

La ville a fait le choix de lier la restauration du mercredi midi à l'accueil de loisirs et non à l'école.

Si votre enfant fréquente l'accueil de loisirs, il déjeunera à la cantine du Centre. La ville mettra en place et prendra en charge le coût du transport entre l'école du Gourandel et la cantine.

S'il rentre à la maison, pour vous permettre au mieux de vous organiser et en réponse à une demande des parents, une garderie sera mise en place de 11h50 à 12h30, dans toutes les écoles sur la base du tarif actuel.

⇒ L'encadrement :

Enfants de moins de 6 ans = 1 animateur pour 14 enfants.

Enfants de plus de 6 ans = 1 animateur pour 18 enfants.

En fonction des ateliers, l'effectif peut être limité en deçà de ces taux réglementaires.

La ville de Baud a fait le choix de recruter une coordinatrice : **Sabrina DRIEU** titulaire d'un BPJEPS. Ayant déjà exercé ces fonctions sur un autre territoire, elle apportera ses compétences et ses expériences en intégrant le Service Jeunesse de la ville au mois d'août.

Le Service Jeunesse a la charge d'organiser les TAP avec ses animateurs diplômés (BAFD et BAFA) et les personnels des écoles (ATSEM, CAP Petite enfance). Des associations Baldiviennes et des intervenants extérieurs complètent ce dispositif.



→ Les locaux et les transports :

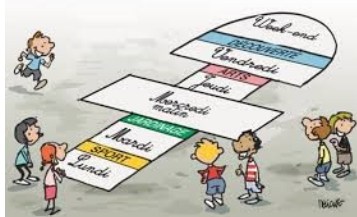
Les locaux de l'ALSH – Les salles de sports du Scaouët – La salle des fêtes – Le parc du Scaouët - La Bibliothèque Municipale – Le terrain des sports de Kérentré – Les écoles (cour, salle de motricité, BCD)

2 bus pour assurer le transport d'une partie des enfants de l'école du Gourandel vers les lieux d'activités les lundi et jeudi.

1 transport en bus pour rejoindre la cantine et l'ALSH le mercredi après-midi.

La ville fait le choix de prendre à sa charge la totalité des coûts des rythmes scolaires.

École élémentaire du Centre



| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-----------------------|---|---------------------------------|-----------------------|---|
| 7h-9h Garderie | 7h-9h Garderie | 7h-8h50 Garderie | 7h-9h Garderie | 7h-9h Garderie |
| 9h-12h Classe | 9h-12h Classe | 8h50-11h50 Classe | 9h-12h Classe | 9h-12h Classe |
| Pause Mérienne | Pause Mérienne | Garderie Jusqu' à 12h30 | Pause Mérienne | Pause Mérienne |
| 13h30-16h30 Classe | 13h30-15h Classe 15h-16h30 TAP | 13h30-19h Accueil Loisirs | 13h30-16h30 Classe | 13h30-15h Classe 15h-16h30 TAP |
| 16h30-19h Garderie | 16h30-19h Garderie | | 16h30-19h Garderie | 16h30-19h Garderie |

École élémentaire du Gourandel

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|-----------------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| 7h-9h Garderie | 7h-9h Garderie | 7h-8h50 Garderie | 7h-9h Garderie | 7h-9h Garderie |
| 9h-12h Classe | 9h-12h Classe | 8h50-11h50 Classe | 9h-12h Classe | 9h-12h Classe |
| Pause Mérienne | Pause Mérienne | Garderie Jusqu'à 12h30 | Pause Mérienne | Pause Mérienne |
| 13h30-15h Classe 15h-16h30 TAP | 13h30-16h30 Classe | 13h30-19h Accueil Loisirs | 13h30-15h Classe 15h-16h30 TAP | 13h30-16h30 Classe |
| 16h30-19h Garderie | 16h30-19h Garderie | | 16h30-19h Garderie | 16h30-19h Garderie |

Écoles Maternelles

| | 13h30-14h15 |
|-----------------|-------------------------------|
| Lundi | TAP |
| Mardi | TAP |
| Mercredi | Classe de 8h50 à 11h50 |
| Jeudi | TAP |
| Vendredi | TAP |

Pour les écoles maternelles, les TAP ont lieu tous les après-midis de 13h30 à 14h15.

Retrouvez toutes les informations relatives aux rythmes scolaires sur le site Internet de la mairie de Baud.

Mot du Maire



La mise en place de la **Réforme des Rythmes Scolaires** est obligatoire dans les écoles publiques à la rentrée 2014.

La ville de Baud a fait le choix de la concertation avec les différents acteurs (enseignants, délégués des parents d'élèves, personnel communal et associations) pour répondre au mieux aux besoins des enfants et en lien avec les projets des écoles. Un comité de pilotage a été créé et la Ligue de l'Enseignement nous accompagne dans l'élaboration du projet.

Le Projet Educatif de Territoire est en cours de rédaction et sera transmis à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale dans les prochains jours. Le financement de la réforme estimé autour de 150€ par enfant est assuré par la ville et complété par les aides de l'Etat (50€ par enfant) et les aides de la CAF.

Les écoles privées ont fait le choix d'attendre la rentrée 2015 pour intégrer les nouveaux rythmes scolaires.

A la demande de nombreux parents des écoles privées qui rencontrent des difficultés de garde de leurs enfants, l'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée. Les inscriptions seront limitées et réservées en priorité aux enfants de Baud.

Tout a été mis en œuvre pour que cette réforme soit une réussite et la commune a consenti de gros efforts financiers.

Jean-Paul BERTHO